Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20261102-DEL_2026_106-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 81 77
Fax : 02 99 58 03 55

DELIBERATION N° 2026-106

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 NOVEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 23** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 22 octobre 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Hubert GOGER, M. Jean-Yves MACÉ, Mme Sandra MACÉ, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, Mme Gisèle THIEULANT, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Yann BRILLET, M. Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS- PROCURATIONS :

- M David GUÉLÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- M Jean-Yves BLOUIN donne procuration à M. Daniel GARÇON
- Mme Lucie SORT donne procuration à M. Hubert GOGER

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Sylvie MARTIN

Mme Sylvie URPHÉANT été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 106 – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BLOUIN

Le rapporteur expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20261102-DEL_2026_106-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Sur proposition de la commission RH du 20 octobre 2026, et considérant le besoin de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention »

- **Approuve la modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité à compter du 2/11/2026 comme suit :**

Date et n° de délibération portant création	Grade	Filière	Cat.	Durée hebdo. du poste (centième)	Missions pour information	Statut	Temps de travail en %
2026-104 du 2/11/2026	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs	Technique ou administrative	C	28	Agent Surveillance Voie Publique	Poste vacant	80%
2026- 105 du 2/11/2026	Ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens	Technique	B	35	Directeur Pôle Aménagement Urbain	Poste vacant	100%

- **Dit que la précédente délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces nécessaires liées à l'application de cette délibération.**

MAIRIE de MINIAC-MORVAN ILLE-ET-VILAINE

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie URPHÉANT